

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, MAHINC Didier, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, RABY Dominique.

Représentés : VIALARD Bruno donne pouvoir à GUILLAUME Michel. GRENIER Julie donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Absents :

Date de la convocation : 22 septembre 2017.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 00.

Monsieur GUILLAUME Michel est élu secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. SIEG – Désignation des délégués pour siéger au Secteur Intercommunal d’Energie de Issoire.

Le 08 Août 2017, la Préfecture du Puy-de-Dôme a approuvé la modification des statuts du SIEG du Puy-de-Dôme dans son arrêté n° 17-01599.

Comme prévu dans les articles 6.1.1 - Représentation au titre de la compétence obligatoire et 6.1.2 – Représentation au titre de la compétence optionnelle éclairage public, desdits statuts, la commune de LUDESSE doit désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour siéger au Secteur Intercommunal d’Energie de Issoire.

Ce secteur désignera 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au Comité Syndical du SIEG du Puy-de-Dôme.

(Délégués SIEG actuels : titulaire Audigier David / suppléant Raby Dominique)

Délégué titulaire au secteur Intercommunal	AUDIGIER David
Délégué suppléant au secteur Intercommunal	RABY Dominique

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

2. Communauté Agglomération Pays d'Issoire – validation rapport de la CLECT.

Présentation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) suite à la réunion du 28/06/2017 qui a validé les premiers transferts de charges.

Ludesse : Attributions 2016 reversement fiscalité C.C Puys et Couzes 6978 €uros - Participations SIVOM Champeix 6 618,50 €uros.

Attributions communales 2017 : 359,50 €uros.

Ce rapport doit être validé par l'ensemble des conseils municipaux.

VOTE :	POUR :	3	CONTRE :	1	ABSTENTION :	5
--------	--------	---	----------	---	--------------	---

3. Communauté Agglomération Pays d'Issoire – demande de subvention Plan Ruralité Région.

Demande de subvention Espace jeux à Ludesse, au titre du Plan en faveur de la Ruralité / financement de la Région via l'API.

Une première demande avait été faite dans le cadre du Contrat Ambition Région / API, mais elle n'a pas pu être retenue (subvention minimum possible 30 000 €).

Le conseil municipal doit approuver le plan de financement :

Dépense Totale	Plan Ruralité Région / API	DEPARTEMENT Fic 2018	COMMUNE
19 460,00 € HI	40 %	30 % Coef. 1.22	
Aménagement Espace de jeux : 13 630,00 € HI	7 784,00 €	(hors terrain) 4 989,00 €	6 687,00 € + TVA (34 % du financement total)
Achat terrains/ frais géomètre et notaire : 5 830,00 € HI			

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

4. Ecole – Remboursement achat de jeux.

La directrice de l'école a acheté avec ses deniers personnels, un peu de matériel et jouets d'occasion pour la classe de maternelle (figurines Playmobil), dans le cadre des fournitures scolaires.

Sur avis du trésorier, la commune de LUDESSE peut la rembourser au vu d'une attestation, d'une délibération et d'un certificat administratif.

Proposition de remboursement pour un montant de 65 euros.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

5. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale – renouvellement conventions.

La commune de Ludesse adhère depuis le 01/01/2015 à des missions facultatives au sein du Centre de Gestion. Elles arrivent à échéance le 31/12/2017.

Il convient de se prononcer sur leur renouvellement.

Convention « assistance retraite »

Prestation d'accompagnement personnalisé comprenant le contrôle des dossiers papiers complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Nombre d'agents affiliés à la CNRACL	Tarifs par collectivité et par an (révisable par délibération du CDG)
1 à 4 agents	50 euros

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

Convention « pôle santé au travail »

L'équipe du pôle santé au travail accompagne l'autorité territoriale, en ce qui concerne : le suivi médical professionnel des agents, l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail dans les services, l'adaptation et l'aménagement des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'accompagnement psychosocial des agents en difficulté physique et/ou psychique, l'information sanitaire.

Le coût annuel de l'adhésion est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Prestations retenues	Coût annuel de l'adhésion
Totalité des prestations du Pôle Santé au travail (option 1)	75 euros par an et par agent
Uniquement les missions prévention et hygiène et sécurité (option 2)	18 euros par an et par agent
Prestation à l'acte de l'ergonome et/ou du psychologue du travail (option 3)	70 euros/heure (temps de trajet et de rédaction de rapport facturés en sus du temps de rendez-vous)

Option 1 retenue.

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

Convention « Mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique »

Le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics adhérents une mission facultative d'accompagnement à la gestion administrative des situations d'inaptitude physique de leurs agents publics, qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires affiliés au régime spécial (agents CNRACL) ou général de sécurité sociale ou agents non titulaires de droit public.

Cette mission facultative s'inscrit dans la complémentarité des missions obligatoires du Centre de gestion, tant en matière de conseil statutaire que de secrétariats du comité médical départemental et de la commission de réforme. Elle est mise en place pour répondre aux besoins et aux attentes des collectivités et établissements publics. Elle repose sur une prise en compte des situations individuelles de chaque agent afin d'apporter le ou les conseils les plus adaptés aux collectivités et établissements.

Dans le cadre de cette mission facultative, le Centre de gestion met à disposition des collectivités et établissements publics adhérents l'expertise et l'appui juridique et technique de ses services et en particulier du responsable du pôle Santé-Prévention-Assistance juridique pour accompagner les structures dans la gestion des situations individuelles des agents.

Les conditions financières relatives à cette mission facultative reposent sur un montant forfaitaire annuel applicable par tranche d'agents publics titulaires et non titulaires selon le barème suivant

applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros

VOTE :	POUR :	9	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	---	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Personnel Communal – Contrats aidés.

Un contrat CAE a pu être renouvelé pour la cantine et le ménage, pour une durée de 1 an à compter du 01/09/2017, avant les procédures de restriction.

Un nouveau contrat CAE a été accordé dernièrement pour la cantine et le ménage, pour une durée de 6 mois, à compter du 01 octobre 2017.

Pas de contrat possible pour l'entretien de la voirie.

Logements communaux.

- ✚ La chaudière du logement communal sis à Chaynat 1 route d'Olloix a été changée, il s'agit d'une chaudière Basse température et production ECS (Eau Chaude Sanitaire).
- ✚ Un devis pour le changement des portes d'entrée des 3 logements de Chaynat a été fait, pour une inscription à prévoir au Budget 2018, avec une demande de subventions.
- ✚ Travaux d'isolation du logement communal sis à Chaynat 1 route d'Olloix, un devis est en cours pour l'isolation des rampants, et dossier en cours pour l'isolation des combles d'une surface d'environ 33 m² à 1 €uro.

Eglise.

Les travaux de réfection du clocher de Ludesse devraient débiter la deuxième quinzaine d'octobre 2017. Travaux subventionnés par le Département et l'Etat (DETR).

Concernant l'Eglise de Chaynat, un devis de réparation du clocher doit être revu, en intégrant un lot maçonnerie dans l'objectif d'obtenir une aide d'urgence de la DRAC.

La séance est levée à 21h00.

Ludesse, le 05 octobre 2017